
[Imprimer](#)

L'exploitation du Tram 9 ouverte à la concurrence

Image

La consultation pour l'exploitation du tramway Paris-Orly a été lancée mi-mai 2018 par Ile-de-France mobilités. Il s'agit de la première ligne concernée par l'ouverture à la concurrence des transports franciliens.

C'est la fin du monopole de la RATP et de la SNCF sur l'exploitation des transports lourds en Ile-de-France. Le Tram 9, qui doit relier en 2020 la Porte de Choisy (Paris, 13e arr.) à Orly-ville (Val-de-Marne) en 30 minutes, est le premier tramway dont la gestion fait l'objet d'une ouverture à la concurrence.

Le montant du marché, lancé par Ile-de-France mobilités mi-mai 2018 et ouvert jusqu'au 19 juin, est évalué, selon l'avis, à 92 millions d'euros pour une durée de 66 mois.

Des bus en complément

Le Syndicat des transports franciliens souhaite concéder l'exploitation, sous forme de délégation de service public, de la nouvelle ligne en même temps que celle du réseau de bus « Bord de l'eau » – sept lignes qui traversent plusieurs communes du Val-de-Marne autour du futur tramway. « Nous avons profité de la mise en concurrence du Tram 9, qui est obligatoire, pour y inclure un réseau qui pourra être mobilisé en cas de problème », avait expliqué le syndicat en février.



Par ailleurs, « des travaux d'entretien et de maintenance des infrastructures et du matériel roulant seront confiés », précise l'avis.

Pour « faciliter le contrôle des engagements souscrits » et disposer une seule entité juridique comme interlocuteur unique, Ile-de-France mobilités demande au délégataire de s'engager à créer une société dédiée, dont l'objet social sera exclusivement réservé à l'exécution du contrat, et qui sera mise en place dès la prise d'effet du contrat d'affermage ».

Sur le même sujet, lire notre article :

[Tramway : un chantier de 404 millions d'euros entre Paris et Orly](#)